



ATTENTION

VOTRE POUBELLE EST STOCKÉE SUR LE DOMAINE PUBLIC

Selon l'article l'article 5.4.3.1 du règlement de collecte de la Communauté de Communes de Forez-Est (C.C.F.E), en aucun cas le bac ne peut rester en permanence sur le domaine public.

Merci de rentrer votre poubelle en dehors des jours de collecte afin d'éviter une verbalisation et un retrait du bac.

**Pour toutes questions, merci de contacter
la Communauté de Communes de Forez-Est au 04 77 28 29 38**

